Le Programme de protection du salaire : Une victoire pour les Canadiens

Le Programme de protection du salaire (PPS), qui se fait depuis longtemps attendre, est un grand pas vers la protection des salaires et de la paye de vacances, qui n'était auparavant pas assurée lorsqu'une entreprise faisait faillite.

« Nous n'avons pas baissé les bras et avons poursuivi les pourparlers avec le gouvernement et les députés », affirme le président du CTC, Ken Georgetti. (La déclaration se trouve sur le site web du CTC.)

À compter de cet été, le PPS garantira le paiement immédiat des salaires et des payes de vacances aux travailleurs et aux travailleuses pour la période de six mois précédant la faillite, jusqu'à concurrence de 3 162 $, indexés à l'inflation.

Les chèques seront émis par le gouvernement fédéral, qui cherchera à se faire rembourser par les entreprises en faillite. Le CTC a fait pression pour que la période de référence de trois mois donnant droit au paiement soit annulée.

Le 7 juillet 2008, le secrétaire-trésorier du CTC, Hassan Yussuff, et le ministre du Travail, Jean-Pierre Blackburn, ont annoncé ensemble l'entrée en vigueur du PPS.

L'ASRC s'oppose à la déréglementation des bureaux de poste

Dans le cadre de l'Examen stratégique de Postes Canada, le gouvernement fédéral effectue un examen très rapide des bureaux de poste publics, qui pourrait être dommageable.

Le gouvernement soutient que le but est de s'assurer que cette institution publique possède les bons outils et moyens pour remplir son mandat. Un coup d'oeil sur le mandat du comité d'examen révèle que les modifications pourraient avoir de lourdes conséquences.

Le comité examinera la déréglementation et le privilège exclusif de la Société canadienne des postes de livrer la poste-lettres, ce qui oblige la SCP à livrer ce courrier à la grandeur du Canada au même prix, y compris dans les régions rurales et éloignées.

L'examen du comité ne prévoit pas d'audiences publiques permettant aux citoyens de témoigner leur appui pour la protection et l'amélioration des bureaux de postes et des services. Le comité d'examen acceptera les mémoires présentés par écrit d'ici septembre 2008.

Le mémoire de l'exécutif de l'ASRC :

- exige que Postes Canada maintienne le privilège exclusif de la poste-lettres
- s'oppose à la déréglementation des services actuels
- demande que les profits de la SCP servent à améliorer les services

L'exécutif de l'ASRC propose que les mémoires des membres ou des affiliés qui n'auraient pas été présentés avant la date limite soient renvoyés aux députés au niveau local.

ASRC
Association des syndicalistes à la retraite du Canada

Devenez membre de l'ASRC

Pour devenir membre de l'ASRC, à titre personnel ou par l'entremise de votre syndicat, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à :

L'Association des syndicalistes retraités du Canada
2841, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1V 8X7

Nom : _____

Nom de votre conjoint ou conjointe (s'il y a lieu) : _____

Syndicat (ancien ou actuel) : _____

Rue : _____ App. : _____

Ville : _____ Prov.: _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Courriel: _____

Nouvelle adhésion ❑ Renouvellement de l'adhésion ❑

Veuillez inclure un seul chèque de l'un des montants suivants :

Adhésion personnelle : 15 $ par année ❑ Adhésion personnelle et de votre conjoint ou conjointe : 30 $ par année ❑

Admissibilité : Syndicalistes retraités, conjoints ou conjointes de syndicalistes retraités, membres de syndicats âgés de plus de 50 ans. N'oubliez pas d'inclure votre chèque.